



21 mai 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de FNB du Fonds d'obligations de première qualité 2027 ObliGuard^{MC} (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails au sujet des parts de FNB du Fonds dans son prospectus simplifié. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1 866 383-6546 ou à l'adresse courriel insights@guardiancapital.com, ou visitez le site www.guardiancapital.com/investmentsolutions.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création de la série :	9 janvier 2024	Gestionnaire du Fonds :	Guardian Capital LP
Valeur totale au 31 mars 2025 :	22 484 415 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Guardian Capital LP
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,28 %	Distributions :	Revenu – Mensuellement Gains en capital – Annuellement (décembre)

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS (12 MOIS SE TERMINANT LE 31 MARS 2025)

Symbole boursier :	GBFD	Volume quotidien moyen :	4 352 parts
Bourse :	Cboe Canada Inc. (Cboe CA)	Nombre de jours de négociation :	180 sur 252 jours de négociation
Monnaie :	\$ CA		

INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX (12 MOIS SE TERMINANT LE 31 MARS 2025)

Cours du marché :	19,85 \$ - 21,04 \$	Écart acheteur-vendeur moyen :	0,13 %
Valeur liquidative :	19,80 \$ - 21,03 \$		

DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

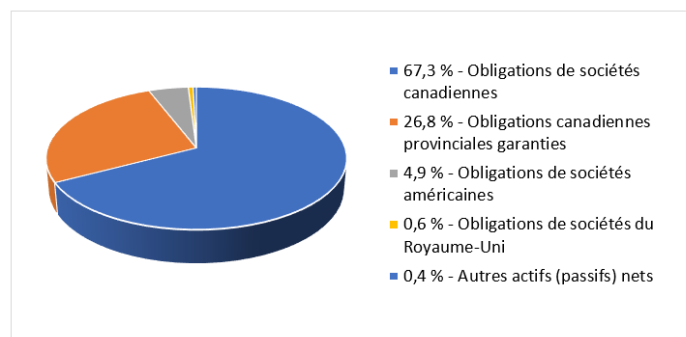
Le Fonds a pour objectif principal de procurer un revenu sur un horizon temporel prédéterminé en investissant dans un portefeuille composé principalement d'obligations de première qualité libellées en dollars canadiens dont l'échéance réelle est en 2027. La date de dissolution du Fonds devrait être le 30 novembre 2027 ou vers cette date.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2025)

	% de la valeur liquidative du Fonds
1. Province de l'Ontario	9,9 %
2. Granite REIT Holdings Limited Partnership	9,9 %
3. Ontario Teachers' Finance Trust	9,9 %
4. La Banque de Nouvelle-Écosse	9,8 %
5. Saputo Inc.	9,8 %
6. Bell Canada	9,8 %
7. Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	8,7 %
8. Banque Royale du Canada	8,1 %
9. Banque Canadienne Impériale de Commerce	7,7 %
10. OMERS Finance Trust	6,7 %

Pourcentage total des dix principaux placements : 90,3 %
Nombre total de placements : 23

Répartition des placements (au 31 mars 2025)**QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FNB?**

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Les fonds n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts de FNB du Fonds au cours de la dernière année civile. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement[†] exprimé. Ces frais réduisent le rendement de cette série du Fonds.

[†] Les rendements sont calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de FNB du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette série existe depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts de FNB du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que cette série existe depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Si une personne avait investi 1 000 \$ dans les parts de FNB du Fonds à sa date de création, elle détiendrait 1 079,19 \$ en date du 31 mars 2025, ce qui donne un rendement annuel composé de 6,40 %.

NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les fonds ayant une série négociée en bourse détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de séries négociées en bourse.

Établissement du prix

Les parts de série négociée en bourse ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de série négociée en bourse sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du fonds peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts négociées en bourse. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts négociées en bourse si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.
- En général, plus cet écart est petit, plus les parts de série négociée en bourse sont liquides. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les fonds ayant une série négociée en bourse ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du fonds à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de 2 manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un revenu régulier;
- vous souhaitez obtenir une exposition à des obligations libellées en dollars canadiens de première qualité ayant une date d'échéance cible;
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En règle générale, vous devrez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds, y compris sur votre quote-part du revenu et des gains en capital imposables du fonds que vous réalisez au rachat de votre placement. L'impôt à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, du fait que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré et du type de revenus du fonds (par ex., des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.). En règle générale, vous ne payez pas d'impôt sur les placements que vous détenez dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou un autre régime enregistré.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un feuillet d'impôt indiquant votre quote-part du revenu du fonds. Vous devez inclure les montants indiqués dans votre revenu imposable, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment d'un rachat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de FNB du Fonds.

Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts de FNB du Fonds. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des fonds sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du Fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais des parts de FNB du Fonds s'élevaient à 0,28 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,28 %
Il s'agit du total des frais de gestion, des frais d'administration et des autres frais d'exploitation de la série.	
Ratio des frais d'opérations (RFO)	0,00 %
Il s'agit des frais de transactions de la série.	
Frais du Fonds	0,28 %

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de FNB du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Aucune commission de suivi n'est payable relativement aux parts de FNB du Fonds.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP
 Commerce Court West,
 Bureau 2700, C.P. 201,
 Toronto (Ontario) M5L 1E8
 Site Web : www.guardiancapital.com/investmentsolutions
 Courriel : insights@guardiancapital.com
 Numéro sans frais : 1 866 383-6546

Toutes les marques de commerce, enregistrées et non enregistrées, sont la propriété de Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.